



Groupe scolaire **LES ANGELOTS**

Tél : 44 25 09 06

www.groupescolairelesangelots.com

@ : pincipale@groupescolairelesangelots.com



Etablissement **LIBERTE**

Tél : 44 98 01 80

www.libertebko.org

@ : directeur@libertebko.org



Ecole **LES LUTINS**

Tél : 82 69 14 43, 20 24 17 06

@ : lutinssotuba@gmail.com



LES ECRIVAINS

Tél : 70 98 60 36

@ : contact@lesecrivains.fr

CAMPAGNE UNIQUE DE PREINSCRIPTION EN CLASSE ELEMENTAIRE 2022-2023

Cette campagne concerne toutes les **premières demandes d'inscription en école élémentaire** dans l'un des quatre établissements homologués par le ministère français de l'Education nationale au Mali : Les Angelots, Liberté, Les Lutins et Les Ecrivains.

L'inscription d'un enfant issu d'une école non-homologuée sera conditionnée par le passage du test de positionnement. Ce dispositif s'applique à toutes les classes, du CP au CM2.



Attention : Pour l'école « Les Ecrivains » seules sont concernées les préinscriptions du CP au CE2.

Votre enfant est né en :	En septembre 2022, il aura l'âge légal pour entrer en classe de * :
2016	Cours Préparatoire (CP)
2015	Cours Élémentaire 1 ^{ère} année (CE1)
2014	Cours Élémentaire 2 ^{ème} année (CE2)
2013	Cours Moyen 1 ^{ère} année (CM1)
2012	Cours Moyen 2 ^{ème} année (CM2)

**sous réserve de la décision favorable de passage dans la classe supérieure par le conseil des maîtres au cours du 3^{ème} trimestre de l'année 2021-2022.*

Un système unifié de préinscription est mis en place à l'Ambassade de France au Mali **lors d'une seule campagne** selon le calendrier suivant :

Ouverture à l'unique campagne de préinscriptions	Lundi 25 avril 2022
Date limite de dépôt ou d'envoi des dossiers	Mardi 31 mai 2022
Commission d'affectation	Mardi 7 juin 2022
Affichage des résultats dans chacun des établissements	Vendredi 10 juin 2022
Inscription au test de positionnement obligatoire pour les enfants issus d'un établissement non-homologué : <ol style="list-style-type: none"> 1. Les candidats affectés aux Ecrivains, Angelots et Lutins seront contactés directement par les établissements d'affectation peu après la commission d'affectation pour les niveaux du CP au CM2. 2. Pour les élèves affectés à Liberté du CE1 au CM2, les familles seront directement contactées par l'établissement. 3. Pour les élèves affectés en CP à Liberté, les familles devront impérativement passer au service comptable de l'établissement, entre le <u>13 et le 15 juin en matinée</u>, afin d'inscrire leur enfant pour le test qui aura lieu le <u>vendredi 17 juin</u> en après-midi. 	

Les résultats des affectations seront également disponibles auprès des secrétariats des établissements.

Les propositions d'affectation se feront **dans la limite des places disponibles**. Elles devront être validées par une **inscription définitive dans les écoles d'affectation avant le 30 juin 2022**.

POUR VOUS INSCRIRE

Le formulaire est disponible au téléchargement sur les sites des établissements scolaires, sur le site de l'Ambassade de France (<https://ml.ambafrance.org/-Actualites>) ainsi qu'aux secrétariats des établissements scolaires.

1. **Remplissez le formulaire de préinscription et joignez-y :**

- un justificatif de nationalité de l'enfant concerné,
- un extrait d'acte de naissance,
- un certificat de scolarité attestant de la classe qui sera suivie en 2022-2023.

2. **Adressez le dossier complet** (formulaire de préinscription, justificatif de nationalité, extrait d'acte de naissance et certificat de scolarité) soit par :

- **Par mail**, à l'adresse suivante : massa.sidibe@diplomatie.gouv.fr
Un accusé de réception électronique vous sera aussitôt délivré.
- **Soit en version papier. Vous pouvez déposer le dossier complet** (formulaire de préinscription, justificatif de nationalité, extrait d'acte de naissance et certificat de scolarité) à la **loge d'accueil de l'Ambassade de France**, à l'attention de **M. Massa SIDIBE**, assistant de Madame la Conseillère de coopération et d'action culturelle.



Attention, tout dossier incomplet ou déposé directement dans les écoles sera rejeté.

Cas particulier des demandes tardives exceptionnelles

Sont considérées comme demandes exceptionnelles les motifs suivants :

- Arrivée sur le territoire malien après le 31 mai 2022.
- Affectation tardives.

Les demandes parvenant **après le 31 mai 2022** seront traitées par l'ambassade de France qui se déroulera selon le calendrier suivant :

Date limite de dépôt ou d'envoi des dossiers	Lundi 22 août 2022
Traitement	Vendredi 26 août 2022
Affichage des résultats dans chacun des établissements	Lundi 29 août 2022

Les résultats des affectations seront également disponibles auprès des secrétariats des 4 établissements scolaires.



Dans ce cas particulier de demande tardive, l'inscription définitive ne sera validée qu'après constatation des effectifs dans les écoles à la date du 8 septembre 2022. Les modalités du test seront communiquées début septembre. La décision finale d'admission sera prise au plus tard le 14 septembre 2022.